

Billet santé du mois présenté par *Martine*



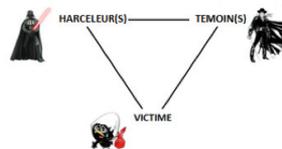
5 novembre Journée mondiale contre le harcèlement scolaire

Le harcèlement relève d'un phénomène de groupe où les spectateurs sont amenés à jouer un rôle particulier. Le harceleur parvient à faire de ses camarades des complices de ses actes, installant ainsi une relation de domination sur la victime, ancrée dans la dynamique de groupe.

Une personne est victime de harcèlement lorsqu'elle est soumise de façon répétée et à long terme à des comportements agressifs visant à lui porter préjudice, la blesser ou la mettre en difficulté de la part d'un ou plusieurs élèves. Il s'agit d'une situation intentionnellement agressive. S'il n'y a pas d'intervention, c'est la loi du plus fort qui s'installe.

Quelques chiffres¹

Aujourd'hui, la plupart des études en Europe concluent que 8 à 15% des jeunes scolarisés seraient concernés par des situations de harcèlement. Les études démontrent aussi que la victime est souvent plus jeune que son agresseur et que l'isolement social (peu d'amis à l'école) constitue un terrain favorable au harcèlement. Les garçons sont davantage représentés, tant parmi les victimes que parmi les auteurs, qu'il s'agisse de harcèlement verbal, physique ou sexuel.



Quelques pistes de prévention² ...

Instaurer un climat scolaire positif

- Valoriser les compétences et les comportements positifs des élèves ;
- Favoriser des relations de coopération constructives et positives entre les élèves ;

¹ https://www.lacode.be/IMG/pdf/Analyse_HarcelementEcole_Final.pdf

² Le harcèlement entre élèves : comprendre, identifier et agir, Université de Paix asbl

- Aménager les cours de récréation pour les rendre plus conviviales ;
- Organiser les surveillances ;
- Instaurer une cohésion de travail au sein des équipes éducatives.

Informier et sensibiliser les élèves au phénomène du harcèlement

- Nommer le phénomène et sensibiliser les jeunes et le personnel ;
- Prévoir des actions de sensibilisation au sein de l'école pour les élèves et l'équipe éducative : médiation par les pairs, animation par le centre psychomédicosocial (CPMS), utilisation de livres/films pour aborder le sujet en classe, concours d'affiches...
- Installer des lieux de parole pour échanger au sein de l'école ;
- Inscire les actions dans la durée : le temps est un important facteur de réussite.

Etablir des règles claires et concrètes au sein de la communauté scolaire

Elles doivent être compréhensibles et adaptées à l'âge des élèves à partir de 3 principes :

1. Ne pas agresser les autres ;
2. Venir en aide aux élèves agressés ;
3. Faire participer les élèves isolés.

- Eviter les punitions, préférer les sanctions réparatrices ou éducatives ;
- Veiller à l'équité de traitement entre les élèves ;
- Se méfier des réponses disciplinaires immédiates car elles peuvent conduire au rejet de la victime par le groupe qui juge la sanction disproportionnée par rapport aux faits.

Etablir des règles claires et concrètes au sein de la communauté scolaire

- Organiser un moment d'échanges avec les parents sur les risques liés à l'utilisation abusive des réseaux sociaux ;
- Développer des espaces de dialogue ouverts et constructifs entre les parents, l'école et le pouvoir organisateur ;
- Faire participer les parents à l'écriture d'un plan de prévention du harcèlement.

Comment agir en cas de suspicion de situation d'harcèlement ?³ ...

En cas d'observation de comportements suspects de la part d'un élève, il est important que l'enseignant prenne le temps d'échanger ses impressions avec d'autres collègues pour vérifier si elles sont partagées avant de prévenir les parents du jeune.

*Il est nécessaire d'agir **rapidement** mais **pas dans l'urgence** ; d'**écouter** la victime ; de **travailler de manière globale** en amenant les différents protagonistes à s'exprimer, à comprendre ce qui a été vécu et à rechercher des solutions ; de **maintenir le contact** pour voir si les solutions mises en place portent leurs fruits.*

La mise en place d'un protocole d'intervention au sein de l'école permettra à la direction et l'équipe éducative de savoir ce qu'il convient de faire en cas de situation d'harcèlement.

Pour plus d'informations :

Equipes PMS/PSE de la Province de Namur : https://www.province.namur.be/centres_pms
 Centre de Ressources documentaires – Réseau Anastasia
 (081/776.729) : <http://anastasia.province.namur.be/>
www.universitedepaix.be et www.sciencesdelafamille.be

³ Le harcèlement entre élèves : comprendre, identifier et agir, Université de Paix asbl